



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2002/10
3 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires
«Un environnement pour l'Europe»
(Troisième session, Genève, 3-4 juillet 2002)
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES DIRECTIVES
RELATIVES À L'ÉDUCATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT¹**

Introduction

1. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Kiev, tant les gouvernements que les organisations non gouvernementales se sont montrés très intéressés par la question de l'amélioration de l'éducation en matière d'environnement. L'éducation est en effet perçue comme un instrument pouvant contribuer efficacement à modifier les schémas de comportement social et économique dans leur relation à l'environnement, à jeter les bases d'une recherche-développement dans des technologies susceptibles d'améliorer l'environnement et à faire une place à la notion d'environnement dans l'esprit des individus dès leur jeune âge.

2. L'éducation en matière d'environnement a également été abordée par les participants à la Réunion ministérielle régionale (tenue à Genève les 24 et 25 septembre 2001) préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable, qui ont préconisé des initiatives dans ces domaines. Plus précisément, les Ministres sont «convenus d'améliorer les systèmes d'éducation ainsi que la conception des programmes d'études sur le développement durable, afin de faire mieux comprendre les moyens de promouvoir celui-ci dans la pratique».

¹ Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

3. L'éducation en matière d'environnement est un sujet multidisciplinaire ayant le potentiel d'assurer la prise en considération de l'environnement dans tous les secteurs ainsi qu'à toutes les étapes de l'enseignement; elle peut associer plusieurs acteurs et atteindre différents groupes cibles. Le présent document donne un aperçu des efforts entrepris dans le domaine de l'éducation en matière d'environnement et propose des pistes sur lesquelles le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires des solutions pourrait décider de s'engager.

Groupes cibles

4. L'éducation en matière d'environnement a été abordée, à l'occasion d'un certain nombre de réunions internationales, de différentes façons. Elle peut par exemple s'adresser aux étudiants (New Delhi, 1997; Paris, 1998; Zurich, Suisse, 1999; Linz, Autriche, 1998) ou aux adultes (Hambourg, Allemagne, 1997) ou bien se concentrer sur les aspects sexospécifiques (Le Caire, 1994; Dakar, 2000) ou encore viser directement les décideurs (Bruxelles, 1999). L'éducation en matière d'environnement peut être formelle ou informelle, en fonction principalement du groupe cible.

Principaux acteurs

5. Des travaux importants ont déjà été entrepris par plusieurs acteurs internationaux, régionaux et nationaux.

6. Au sein du système des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est l'agence chef de file mais d'autres structures mènent également des activités dans le domaine à l'examen, notamment la Division du développement durable de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

7. En outre, l'Union européenne², le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) et le Conseil inter-États pour l'environnement des États nouvellement indépendants, par l'intermédiaire de son groupe de travail de l'enseignement de l'écologie, ont également contribué à faire connaître le concept d'éducation en matière d'environnement et à l'appliquer, s'agissant en particulier de l'éducation sur la consommation durable.

8. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont été largement associées à la question de l'éducation en matière d'environnement et Écoforum Europe est l'un des principaux tenants de son inscription à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev. Les ONG sont au demeurant l'un des principaux vecteurs de l'éducation informelle.

² Résolution du Conseil et des Ministres de l'éducation réunis au sein du Conseil concernant l'éducation en matière d'environnement (1988, 88/c; 177/03); Résolution du Parlement européen concernant l'éducation environnementale (1993; 17.12.93. JO c 20/94, 24.1.94); Groupe de travail européen sur l'éducation et la formation environnementales (1988, sur la base de la résolution 88/c) 177/03; sixième Programme d'action pour l'environnement (2001–2010), dont la sensibilisation est l'un des principaux objectifs.

9. Au niveau national, plusieurs États membres de la CEE-ONU ont intégré la question de l'environnement tant dans l'éducation formelle qu'informelle.

10. Un assez grand nombre de documents portant sur l'éducation en matière d'environnement³ ont été rédigés et adoptés. Malgré l'intérêt suscité sur le plan international et du large éventail d'activités entreprises concernant l'éducation en matière d'environnement, la question n'a pas encore été abordée de manière systématique dans le cadre de la région de la CEE-ONU. Il n'y a toujours pas de consensus sur les priorités ni de cadre international pour l'éducation en matière d'environnement dans la région.

11. On n'a jamais considéré l'ensemble de tous ces travaux de façon globale, évalué les progrès et les problèmes, dégagé les éléments les plus importants, élaboré des directives concernant l'action au niveau national ni placé le débat dans le contexte de la région de la CEE-ONU.

Débat pendant le Comité exécutif

12. L'éducation en matière d'environnement est complexe et transsectorielle. Elle englobe nécessairement plusieurs secteurs et concerne par conséquent plusieurs ministères. La prise de décisions au niveau international suppose au minimum la participation des ministères responsables respectivement de l'environnement et de l'éducation.

13. L'éducation en matière d'environnement a été implicite tout au long du processus «Un environnement pour l'Europe», mais la question n'a pas été traitée à ce jour comme une question majeure en soi et pour soi.

14. La cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» pourrait offrir une bonne occasion de faire le point de cette question et de concevoir un instrument souple et pratique d'éducation en matière d'environnement adapté à tous les États membres de la CEE-ONU.

15. À sa quatrième réunion (1^{er} et 2 mars 2002, Kiev), le Comité exécutif du Groupe de travail spécial composé de hauts fonctionnaires s'est penché sur cette question et a conclu que l'éducation en matière d'environnement était un thème pouvant présenter de l'intérêt pour la Conférence de Kiev, en particulier en l'axant sur les États nouvellement indépendants.

16. Des propositions relatives à des activités ultérieures ont été formulées; elles portent sur des points divers allant de l'élaboration de directives à l'établissement d'un plan d'action stratégique qui pourrait attirer le financement de donateurs. Parmi les options proposées semble se détacher l'élaboration d'un rapport de synthèse contenant des propositions concrètes d'activités à

³ Charte de Belgrade, UNESCO-PNUE, 1975; Déclaration de Tbilissi UNESCO-PNUE, 1977; Déclaration de Moscou, UNESCO-PNUE, 1987; Déclaration de Rio, 1992; Déclaration de Thessalonique, UNESCO, 1997; Earth Council and Green Cross International, Charte de la terre, 2000; UNESCO, Saint-Jacques de Compostelle – propositions d'experts, 2000; ONU, Action 21, 1992; UNESCO, Cadre d'action de Dakar, 2000; sixième Programme d'action communautaire pour l'environnement (2001-2010).

entreprendre dans le prolongement de la Conférence de Kiev. Le Comité exécutif a aussi souligné qu'il importait d'associer au processus les ministères responsables respectivement de l'éducation et de l'environnement.

17. Après la réunion du Comité exécutif, le Bureau du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU a examiné, à sa réunion du 8 mars, des propositions d'activités ultérieures dans ce domaine, en se penchant en particulier sur la question de la détermination du ou des pays appelés à piloter ce processus.

18. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires souhaitera peut-être poursuivre ce débat en vue de clarifier les points suivants:

- L'intérêt pour les États membres d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev la question de l'éducation en matière d'environnement;
- Les objectifs de toute activité dans ce domaine (par exemple directives relatives à l'éducation en matière d'environnement; programme d'action; appui aux projets);
- La recherche d'un ou de plusieurs pays pilotes et de ressources disponibles pour appuyer le processus;
- Un plan de travail concernant l'éducation en matière d'environnement d'ici à la Conférence de Kiev et, le cas échéant, au-delà;
- Le rôle des ministères de l'éducation dans le processus.
